

DEC120738INSHS

portant prorogation de deux ans de la durée de la Fédération de recherche (FR) n°33 intitulée « Institut des traditions textuelles (philosophie, sciences, histoire et religions) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 07A004DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

Décide :

Article 1^{er} – Est prorogée, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, la fédération de recherche suivante :

FR33 intitulée « Institut des traditions textuelles (philosophie, sciences, histoire et religions) » dirigée par Monsieur Daniel-Odon HUREL.

Article 2 – Monsieur Daniel-Odon HUREL, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité, à compter du 1^{er} janvier 2012, en remplacement de Monsieur Darwin SMITH, démissionnaire.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 JUIN 2012



Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90